

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

**Prise de délégation des aides aux logements de l'Etat - Création de postes -
Décision**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2006/0065 en date du 20 janvier 2006, vous avez confirmé la volonté de la Communauté Urbaine de Bordeaux de prendre la délégation des aides à la pierre au 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre de cette prise de délégation, l'enjeu majeur pour la Communauté Urbaine réside dans la réalisation en régie (et non plus par la DDE) de l'élaboration de la programmation triennale des bailleurs sociaux et de l'instruction des dossiers d'opérations en découlant.

En effet, l'élaboration de cette programmation permet de garantir un positionnement fort de la CUB dans le processus de validation des opérations de production de logements sociaux. Elle se trouve à la source de la décision, dans un rôle de pilote et de proximité tant vis-à-vis des bailleurs sociaux que des communes.

Il apparaît donc nécessaire de doter notre Etablissement des moyens en effectifs supplémentaires, qui viendront en complément du plan d'adaptation des effectifs 2006 (délibération 2005/0863 du 25 novembre 2005).

Le tableau ci-dessous évoque les moyens dont dispose la DDE pour l'élaboration la programmation et l'instruction des dossiers, et présente le format proposé pour la CUB pour réaliser ces missions.

Elaboration de la programmation et instruction actuelle par la DDE	Proposition de réalisation de la programmation et de l'instruction par la CUB
<p>Nombre de dossiers traités en 2005 : 48 dossiers</p>	<p>Estimation du nombre de dossiers traités en moyenne par an : 60 dossiers (correspondant à la montée en puissance de la production pour atteindre les objectifs de la délégation de 1351 logements conventionnés)</p>
<p>Equipe DDE (à temps plein):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef d'unité (programmation + instruction) pour 75% de son temps - 2 instructeurs pour 75% de leur temps - 1 dessinatrice (programmation + instruction) pour 75% de son temps - 1 secrétaire (programmation + instruction) <p>soit 4 équivalents temps plein</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 agent (pour le conventionnement APL) 	<p>Equipe CUB projetée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chef de département gestion administrative et financière pour 50% de son temps - 1 rédacteur du département gestion administrative et financière pour 25% de son temps (les 75% restants étant consacrés à la gestion financière du centre et au suivi budgétaire des opérations politique de la ville) - 2 instructeurs à temps plein (<i>postes à créer</i>) - 1 secrétaire du département pour 50% de son temps (<i>poste à créer</i>) (les 50% restants étant consacrés au secrétariat du département)

Il vous est donc proposé, pour optimiser les recrutements et donc limiter leur nombre, de mutualiser les moyens du centre habitat :

- mise en « pool » des secrétaires du centre (2 secrétaires à ce jour, et 3 à terme avec le recrutement proposé de 1 secrétaire dans le département gestion administrative et financière) : **recrutement de 1 secrétaire**
- **recrutement de 2 instructeurs** (dont 1 présentant un profil de technicien en bâtiment pour garantir un niveau satisfaisant d'expertise technique des dossiers et l'autre un profil d'adjoint administratif)

Le projet d'organigramme ci-joint explicite le positionnement des agents évoqués ci-dessus.

En terme d'instruction de dossiers, une montée en puissance de leur nombre est attendue en réponse aux objectifs d'augmentation significative de la production de logements :

- 2006 sera une année de transition : instruction des dossiers par la DDE et formation en parallèle des agents du centre.
- L'élaboration de la programmation triennale des bailleurs sociaux et l'instruction des dossiers seront ensuite gérées en régie en 2007.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir accepter les dispositions ci-dessus définies, soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire du 7 avril 2006 et donc de :

- décider de l'organisation proposée,
- de décider la création de 3 postes,
- autoriser les recrutements correspondants.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012, traitements et charges, comprises, soit un montant de 106 089 Euros en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD SEUROT

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 JUIN 2006**